



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

---

# **AVIS PUBLIC**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné à tous les contribuables de la Municipalité, qu'à une séance ordinaire tenue le lundi 6 juillet 2026, à 19 h 30, les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Armand ont modifier par résolution le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour les 5 derniers mois de l'année civile 2026 conformément à l'article 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

DATES	HEURE
Lundi 3 août 2026	19 h 30
Mardi 8 septembre 2026	19 h 30
Mardi 6 octobre 2026	19 h 30
Lundi 2 novembre 2026	19 h 30
Lundi 7 décembre 2026	19 h 30

Donné à Saint-Armand, ce 9 juillet 2026

Marie-Hélène Croteau,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur la modification du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 juillet 2026 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 9 juillet 2026.

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière